



**Année scolaire**

**2022-2023**

**Informations 1-2H**

## Plan de scolarité 2022-2023

Rentrée scolaire	: jeudi matin 18 août 2022
Clôture de l'année	: vendredi soir 23 juin 2023

### Vacances et congés annuels

Automne	: mercredi midi 12 octobre 2022 lundi matin 24 octobre 2022
Toussaint	: mardi 1 <sup>er</sup> novembre 2022
Immaculée Conception	: jeudi 8 décembre 2022
Noël	: vendredi soir 23 décembre 2022 lundi matin 9 janvier 2023
Carnaval	: vendredi soir 17 février 2023 lundi matin 27 février 2023
Pâques	: jeudi soir 6 avril 2023 lundi matin 17 avril 2023
Ascension	: mercredi midi 17 mai 2023 lundi matin 22 mai 2023
Pentecôte	: lundi 29 mai 2023
Fête-Dieu	: jeudi 8 juin 2023

Le plan de scolarité 2023-2024 peut être consulté sur [www.ecoles-arpille.ch](http://www.ecoles-arpille.ch).

## Rentrée scolaire 2022

L'ouverture des classes aura lieu le **jeudi 18 août 2022, à 8h10 pour tous les élèves (même ceux qui auront habituellement congé le jeudi matin)**.

## Horaires

Matin (1H et 2H) : 08h10 – 11h30

Après-midi (uniquement 2H) : 13h45 – 16h20

Les 1H-2H ont congé le mercredi toute la journée. Les 2H ont aussi congé le jeudi matin, ce qui permet aux élèves de 1H d'évoluer une matinée sans les 2H.

## Rencontres de parents

Une réunion de parents obligatoire aura lieu **le jeudi 8 septembre à 19h00** à la salle de gymnastique de l'école de Salvan. Des informations complémentaires vous parviendront en début d'année scolaire.

## Photographe scolaire

La visite du photographe est prévue en début d'année. Il sera dans l'école **le mardi 30 août 2022**. Il réalisera des portraits individuels et des photos de classe. Chacun est libre d'acheter ou non les clichés produits.

## Contacts

**Direction d'école :** Mathieu Moser – 079 387 74 85 – [mathieu.moser@edu.vs.ch](mailto:mathieu.moser@edu.vs.ch)

**Secrétariat :** Marie-Laure Guex – 027 722 33 92 – [dirp.arpille@edu.vs.ch](mailto:dirp.arpille@edu.vs.ch)

**Médiation :** Raphaèle Perruchoud Maret - 079 680 65 14  
[raphaele.perruchoudmaret@edu.vs.ch](mailto:raphaele.perruchoudmaret@edu.vs.ch)

**Commission scolaire :** Vicky Graf – 079 484 18 42 – [vicky.graf@salvan.ch](mailto:vicky.graf@salvan.ch)

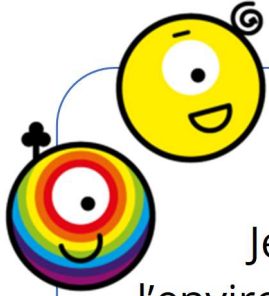
**Enseignantes :** Dominique Lonfat – 079 372 76 94 – [dominique.lonfat@edu.vs.ch](mailto:dominique.lonfat@edu.vs.ch)

Violaine Pierroz – 079 918 68 51 – [violaine.pierroz@edu.vs.ch](mailto:violaine.pierroz@edu.vs.ch)

**Crèche – UAPE :** 027 761 21 71 – [creche@salvan.ch](mailto:creche@salvan.ch)

# Règlement des enfants avec les Octofun

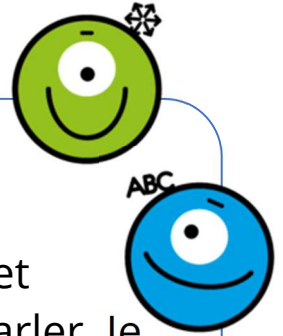
Les Octofun te seront présentés tout au long de l'année.  
Tu travailleras avec tes enseignant·e·s  
autour de ces boules d'énergie.



## RESPECT

*avec Alphafun, Funégo, Multifun & Vitafun*

Je me respecte. Je respecte les autres, mon école et l'environnement. Je suis poli et je soigne ma façon de parler. Je prends soin de mon matériel et de celui de l'école.



## SÉCURITÉ

*avec Bodyfun*

Je me rends à l'école en respectant les règles de la circulation et des transports. Je fais attention à mes camarades avec mes gestes. Je n'utilise ni mon vélo ni ma trottinette dans la cour d'école. S'il y a un problème ou un danger, j'en parle à un adulte.



## RESPONSABILITÉ

*avec Mathifun et Funégo*

Je suis ordonné et organisé avec mes affaires. Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons. Je m'investis dans mon travail. Je demande le soutien d'un adulte en cas de besoins ou de questions.



## RÉUSSITE

*avec Funégo et Multifun*

Je produis les efforts nécessaires pour être content de mon travail. Je participe en classe. Je collabore avec mes camarades et mon enseignant·e. J'ai le droit de faire des erreurs et je les utilise pour apprendre.





Je veille au bruit que je produis à l'intérieur de l'école. Je chuchote dans les corridors et je me tais quand j'entre en classe. J'évite aussi de faire du bruit inutile lors des déplacements.

A l'école, dans le bus ou sur le chemin de l'école, je ne prends ni téléphone, ni lecteur de musique, ni console de jeux. Les objets dangereux sont interdits. Ceci est également valable lors des sorties. Si j'ai besoin d'un téléphone, mes parents en discutent avec l'enseignant·e.



Je porte des tenues appropriées au contexte de l'école. J'évite les vêtements trop courts, les chaussures à roulettes, les bijoux fantaisie ou le maquillage. Dans l'école, j'enlève la casquette, le bonnet, le capuchon, les lunettes de soleil. Je ne mange pas de chewing-gum ou de bonbons.



**Si tu ne respectes pas le règlement, tu peux être sanctionné !**

## Matériel

**Matériel à la charge des parents pour les 1H et 2H :** une paire de pantoufles fermées, une paire de savates de rythmique (avec un petit sac pour les ranger) et/ou des baskets non marquante (selon directive de l'enseignante), un tablier de peinture, trois paquets de mouchoirs en papier et une clé USB (pour enregistrer les poésies et chansons de l'année).

- **1H :** Les sacs d'école ne sont pas nécessaires, mais votre enfant peut utiliser un petit sac pour transporter son goûter.
- **2H :** Un grand sac d'école (pour documents A4).

Nous vous remercions **d'inscrire le prénom** de l'enfant sur les affaires ci-dessus. Le reste du matériel est fourni par l'école.

L'école fournira aux enfants le reste du matériel nécessaire et un **triangle jaune**, gage de sécurité, qu'ils devront utiliser chaque jour lorsqu'ils viennent à l'école.

## Rôle des parents

Les relations parents/enseignants constituent un élément important au bon fonctionnement d'une classe. Les enseignants et les parents doivent se contacter **chaque fois que la situation de l'enfant l'exige.**

De plus, nous vous prions de:

- rappeler certaines règles indispensables à vos enfants : respect, ponctualité, hygiène, tenue vestimentaire, politesse, tolérance ;
- favoriser au mieux le travail scolaire et le comportement de votre enfant (sommeil, stimulation, loisirs, alimentation) ;
- maintenir un climat de confiance et de collaboration avec l'école ;
- vous informer, soutenir et appliquer les conseils des professionnels de la santé (logopédiste, etc.), vous engager à suivre les exercices à réaliser à la maison.

Durant l'année scolaire plusieurs rencontres sont organisées par les enseignants. **Les parents sont tenus d'y participer.**

### Sécurité

Afin de permettre à l'école d'assurer au mieux la sécurité des élèves, les parents sont priés de:

- ne pas envoyer trop tôt leur enfant à l'école ;
- laisser les animaux à l'extérieur du périmètre scolaire ;
- ne pas pénétrer dans le périmètre scolaire ;
- ne pas entrer dans le centre scolaire sans avoir préalablement pris rendez-vous avec un enseignant, la direction ou la commission scolaire ;
- déposer et attendre les enfants à l'extérieur du périmètre scolaire

## Procédure en cas d'absence imprévue

Toute absence pour cause de maladie ou autre doit impérativement être communiquée avant le début des cours à l'enseignante.

**Nous vous remercions de ne pas envoyer un enfant malade à l'école.**

# Absences et congés

La fréquentation de tous les cours prévus à l'horaire est obligatoire. Toutefois, des congés peuvent être accordés pour de justes motifs. La demande doit être effectuée au moins 10 jours avant :

par l'enseignant : 1 demi-journée,

par la Direction : jusqu'à 9 demi-journées de classe effective,

par l'Inspectrice : dès 10 demi-journées de classe effective à une année scolaire,

par le Département : au-delà d'une année scolaire.

Motif		Justificatif
Religieux	Ensevelissement, mariage, baptême, confirmation, première communion ou autres rites officiels	Faire-part Invitation
Familial	Problèmes de santé des proches, problèmes de garde de l'enfant en cas de maladie ou de déplacement.  Fête de famille à l'étranger.	Certificat médical Invitation
Professionnel des parents	Vacances imposées	Attestation de l'employeur
Personnel de l'élève	Activités sportives ou artistiques exceptionnelles, hospitalisation prévue, problèmes de santé	Convocation Certificat médical

Toute autre demande de congé pour anticiper ou prolonger des vacances ne peut, en principe, pas être prise en considération.

1 demi-journée  
de congé

- Demande à effectuer auprès du/de la titulaire.
- Elle est traitée par le-la titulaire.

plus d'une demi-journée  
de congé

- Demande à effectuer en utilisant le formulaire officiel sur le site des écoles.
- Elle est traitée par la Direction.

absence prévue  
(médecin, dentiste, etc.)

- Dentiste, médecin, thérapeutes...
- Demande à effectuer dans l'agenda à l'avance.
- Elle est traitée par le-la titulaire.

**Toute absence non justifiée est passible d'une amende.**



# Santé scolaire

## Santé scolaire



Promotion santé Valais  
Gesundheitsförderung Wallis

### Prévention

Dépister les problèmes de santé  
(vue ouïe poids)

Organiser en cas de besoins :

- un bilan de santé
- une procédure en besoin de santé particulier

Equipe  
Pluridisciplinaire

### Promotion

Sensibiliser les enfants et les adolescents à leur propre santé

Offrir un espace d'accueil, de parole et d'orientation pour les élèves et les familles

Conseiller les établissements scolaires et le corps enseignants

Participer à des projets de santé

Travail  
en réseau

### Protection

Contrôler la couverture vaccinale

Rattraper gratuitement les vaccins

Prévenir et protéger toutes formes de maltraitances

## Mission et prestations de la santé scolaire

A travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent, la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

Pour plus de détails sur les présentations : [santescolaire-vs.ch](http://santescolaire-vs.ch)



## Infirmières scolaires

Rachel Deller (Salvan)

[Rachel.deller@psvalais.ch](mailto:Rachel.deller@psvalais.ch)

027 566 71 75

Maud Tamarcaz

(My-Combe, Bovernier, Trient et Finhaut)

[maud.tamarcaz@psvalais.ch](mailto:maud.tamarcaz@psvalais.ch)

027 566 71 75

## Des poux ?

Pas de panique ! On les cherche et on les traite **seulement** si on les voit.

Vous avez trouvé des poux ? Merci d'en informer l'enseignant de votre enfant. Contrôler TOUS les membres de votre famille et traiter ceux qui ont des poux.

Toutes les informations nécessaires pour traiter et éliminer des poux se trouvent sur l'infographie : <http://bit.ly/retourdespoux>



## Goûter pour les récréations

Il n'est pas obligatoire de prévoir un goûter pour la récréation.

Toutefois, si nécessaire, nous vous remercions de proposer à votre enfant une collation saine (fruits, barre de céréales, etc...) et d'éviter les produits trop sucrés.

## Education physique

Pour le cours d'éducation physique, votre enfant viendra en classe en tenue de sport. Merci également de le chausser de baskets lors de la bonne saison si nous décidons de pratiquer une activité sportive à l'extérieur.

## Bibliothèque scolaire et communale

Les enfants de 1-2H se rendent à la bibliothèque le mardi.

Merci de veiller à ce qu'ils n'oublient pas leurs livres.

## Entrée en 1H

Pour une entrée harmonieuse en 1H, voici quelques pistes pour aider votre enfant :

- vivre des expériences avec d'autres enfants ;
- entendre parler positivement de l'école ;
- s'entraîner à s'habiller, aller aux toilettes, se moucher ;
- dormir suffisamment (minimum 9-10 heures par nuit).
- aider et encourager votre enfant à se séparer des habitudes de succion (lolette, biberon, pouce...)

# Transports scolaires

Le transport des élèves du Trétien, des Marécottes et des Granges est assuré par un bus de la Compagnie TMR. Seuls les enfants scolarisés des villages utilisent ce bus.

## Matin

<b>Aller</b>	<b>8h10</b>
Trétien	7h40
Médettaz/Gare	7h43
Télécabine	7h48
Perrons	7h50
Bettex	7h52
Bifurcation/Damont	7h54
Crêtelet	7h56
Ecole	8h02

<b>Retour</b>	<b>11h30</b>
Ecole	11h38
Médettaz/Gare	11h45
Trétien	11h48
Bettex	11h53
Perrons	11h55
Télécabine	11h57
Bifurcation/Damont	12h01
Crêtelet	12h03

## Après-midi

<b>Aller</b>	<b>13h45</b>
Trétien	13h15
Médettaz/Gare	13h18
Télécabine	13h23
Perrons	13h25
Bettex	13h27
Bifurcation/Damont	13h29
Crêtelet	13h31
Ecole	13h37

<b>Retour</b>	<b>16h20</b>
Ecole	16h28
Médettaz/Gare	16h35
Trétien	16h38
Bettex	16h43
Perrons	16h45
Télécabine	16h47
Bifurcation/Damont	16h51
Crêtelet	16h53

## Prévention aux écrans

*A propos des écrans domestiques, « [...] la littérature scientifique est claire, cohérente et indiscutable : plus les élèves regardent la télévision, plus ils jouent aux jeux vidéo, plus ils utilisent leur smartphone, plus ils sont actifs sur les réseaux sociaux et plus leurs notes s'effondrent. »*

***Michel Desmurget dans « La Fabrique du Crétin Digital »***

***Voici 4 règles à mettre en place facilement.***



Télécharger la brochure  
détaillée :  
<http://huit.re/4pas>



Mettre en place ces 4 temps sans écrans dès aujourd'hui, c'est prendre soin de son enfant afin qu'il développe au mieux son langage, sa pensée, son imagination, sa capacité à être seul, son autonomisation...

# Charte numérique



## Utilisation

Utiliser les outils numériques de l'école



## Production

Produire des contenus (textes, sons, photos, vidéos)



## Protection

Se protéger et protéger les autres.



## Respect

Respecter les autres utilisateurs et le droit d'auteur



La Charte numérique des élèves des écoles de l'Arpille se trouve sur le site : <https://bit.ly/charte-arpille>. Un document sera à signer à la rentrée à ce sujet.

## Utilisation des vélos et trottinettes à l'école

Dès leur arrivée, les enfants parquent leur vélo, trottinette ou tout autre engin roulant à l'endroit prévu à cet effet. La circulation dans le périmètre scolaire est interdite les 30 minutes précédant l'entrée en classe et interdite pendant les 15 minutes suivant la sortie des classes.

## Relation famille-école

Les enseignantes sont disponibles et à votre écoute en cas de soucis ou pour tout renseignement utile concernant le programme ou l'organisation de l'école 1-2H.

Nous nous réjouissons d'accueillir vos enfants dans notre école et souhaitons vivement qu'ils passent une belle scolarité à Salvan.

La Direction / La Commission scolaire